

Rapport sur l'Afrique de l'Ouest

La Force multinationale de lutte contre Boko Haram : quel bilan ?

William Assanvo, Jeannine Ella A Abatan et Wendyam Aristide Sawadogo

Résumé

La Force multinationale mixte (FMM) établie par les pays riverains du Bassin du Lac Tchad pour lutter contre Boko Haram peine encore à convaincre de son existence et à démontrer son efficacité sur le terrain. En dépit des nombreux défis politique, logistique, technique et financier auxquels elle est confrontée, la FMM monte progressivement en puissance.

Au cours des derniers mois les armées nigérianes, camerounaises, tchadiennes et nigériennes ont enregistré des progrès dans la lutte contre Boko Haram¹. Ces succès ont renforcé les espoirs de son éradication. Cependant, cet optimisme est régulièrement tempéré par la persistance des attaques du groupe, à l'instar de celle enregistrée le 3 juin 2016 dans la ville de Bosso dans le Sud-Est du Niger.

Née dans le Nord-Est du Nigéria, l'insurrection de Boko Haram qui prévaut depuis près de sept ans, s'est progressivement étendue à d'autres régions du pays ainsi qu'à une partie du bassin du lac Tchad. Pour faire face à ce péril tant pour l'intégrité territoriale du Nigéria et la stabilité régionale que pour l'existence de millions de personnes, les pays concernés (Cameroun, Niger et Tchad) ont accentué leurs réponses militaires. Ces initiatives nationales ont par la suite donné lieu à des efforts de mutualisation qui ont conduit à l'établissement de la Force multinationale mixte (FMM) placée sous l'égide de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)².

Le présent rapport expose l'évolution de ce dispositif. Il examine dans un premier temps ses caractéristiques avant de revenir sur le processus qui a conduit à sa mise en place. Il analyse les défis qui ont caractérisé sa progressive montée en puissance et enfin, propose une évaluation de son opérationnalisation.

Cette étude repose sur des informations recueillies entre mars et juillet 2016 lors d'entretiens et d'échanges avec plusieurs acteurs et observateurs – civils et militaires, représentants des pays de la région, des institutions régionales et internationales, des partenaires extérieurs, des organisations humanitaires et des membres de la société civile. Une équipe de recherche de l'Institut d'études de sécurité (ISS) a, à cette occasion, séjourné à N'Djamena (Tchad), siège de la FMM, en mars 2016.

La FMM : un dispositif singulier

La FMM se caractérise par sa nature, les pays qui la composent, son champ d'action et l'architecture institutionnelle autour de laquelle elle s'articule.

La nature de la FMM

La FMM est un dispositif offensif et de stabilisation ayant pour objectif la lutte contre Boko Haram et d'autres groupes qualifiés de terroristes dans les pourtours du bassin du lac Tchad. Sa mise en place sous sa forme actuelle a été décidée lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernements des pays membres de la CBLT et du Bénin qui s'est tenu à Niamey (Niger) le 7 octobre 2014. Le 25 novembre 2014, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a apporté son plein soutien à son établissement³. Mais ce n'est que lors de sa réunion du 29 janvier 2015 que le CPS a formellement autorisé son déploiement pour une durée de 12 mois. Cette autorisation a été renouvelée le 14 janvier 2016 pour 12 mois supplémentaires⁴.

La FMM est un dispositif offensif et de stabilisation ayant pour objectif la lutte contre Boko Haram et d'autres groupes qualifiés de terroristes

Bien que la FMM soit une initiative de la CBLT, seuls quatre des six pays membres de plein droit, à savoir le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, en sont parties prenantes auxquels s'est adjoint un pays non membre, le Bénin. De ce fait, la FMM apparaît comme une coalition d'États qui s'est formée pour faire face à une menace commune. La majorité des pays concernés appartenant à la CBLT et le phénomène s'étant étendu aux pourtours du bassin du lac Tchad, l'organisation est apparue comme le cadre institutionnel « naturel » ou « par défaut » pour abriter cet effort.

La FMM a reçu pour mandat de :

créer un environnement sûr et sécurisé dans les régions affectées par les activités de Boko Haram et d'autres groupes terroristes [...] ; de faciliter la mise en œuvre par les États membres de la CBLT et le Bénin, de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées et des réfugiés ; et faciliter, dans la limite de ses capacités, les opérations humanitaires et l'acheminement de l'aide aux populations affectées⁵.



LE CPS RENOUVELLE
LE 14 JANVIER 2016
SON AUTORISATION
DU DÉPLOIEMENT DE
LA FMM POUR 12 MOIS
SUPPLÉMENTAIRES

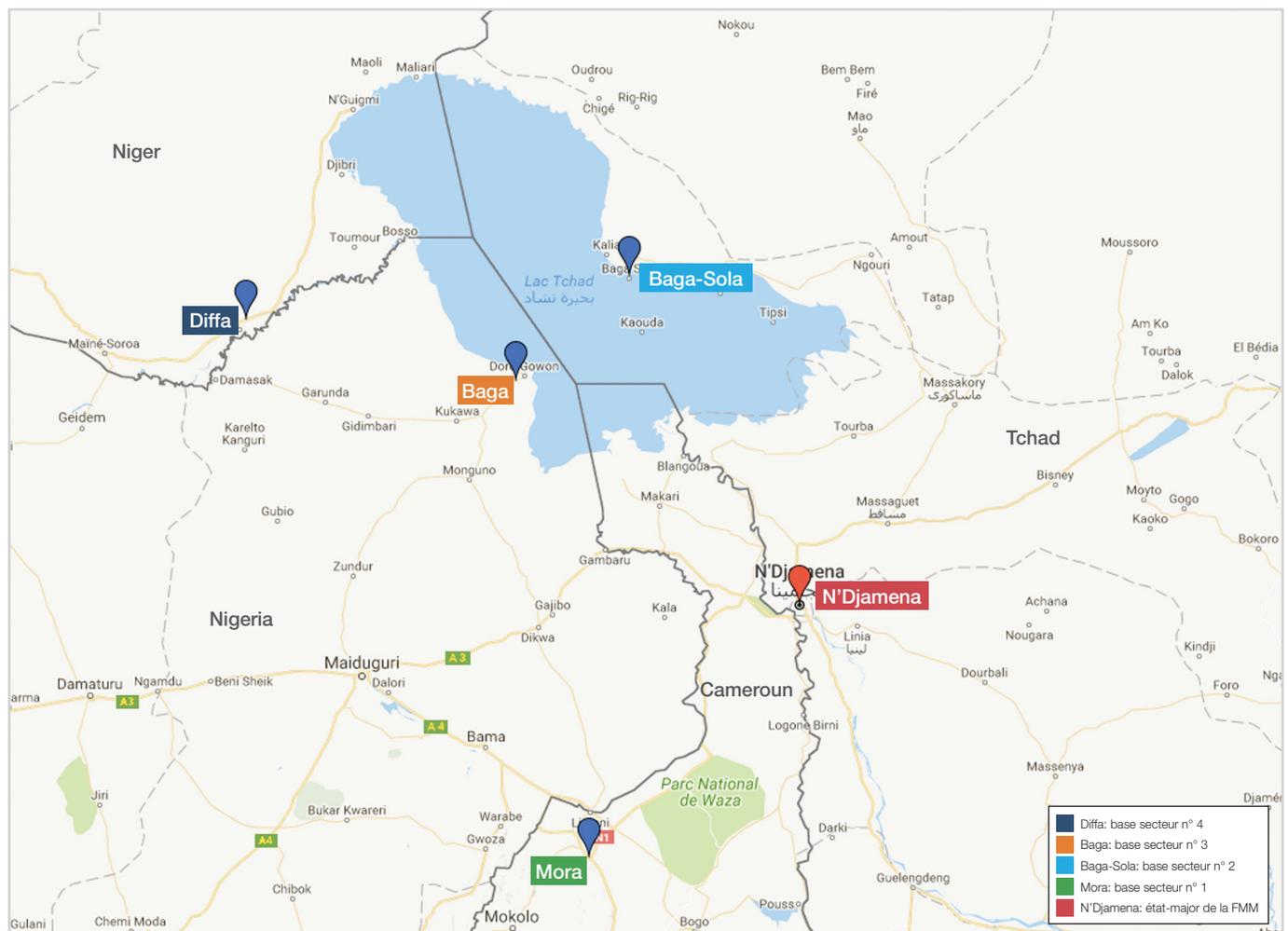
La mise en œuvre de ce mandat consiste entre autres à : effectuer des opérations militaires afin d'empêcher une expansion des activités du groupe ; conduire des patrouilles ; prévenir tout transfert d'armes et de soutien au groupe ; rechercher et libérer tous les captifs, y compris les filles enlevées à Chibok en avril 2014; réaliser des opérations psychologiques visant à entraîner des défections de membres de Boko Haram⁶. La FMM devrait également mener des actions dans les domaines du renseignement, de la protection des droits humains et de la communication⁷.

Afin de prendre en compte la complexité de sa mission, trois composantes – militaire, police et civile – devraient être mises en place. Toutefois, la nature et le mandat ambitieux de la FMM ainsi que les tâches principales qui lui incombent, peuvent susciter un certain scepticisme sur sa capacité à agir concrètement et, a fortiori, efficacement.

La FMM ne saurait toutefois être considérée comme le cadre exclusif de la lutte contre Boko Haram. Son existence ne remet pas en question l'action des forces nationales des pays concernés et la possibilité d'arrangements bilatéraux. Elle offre plutôt un cadre de coordination de leurs actions afin d'en démultiplier l'impact.

En ce qui concerne le champ d'intervention de la FMM, chaque contingent qui la constitue est déployé dans les limites de son territoire national et opère en priorité à l'intérieur de cet espace⁸. Ainsi, quatre secteurs ont été définis : le secteur n° 1, dont le commandement est situé dans la ville camerounaise de Mora, le secteur n° 2, localisé dans la ville de Baga-Sola (Tchad), le secteur n° 3 positionné à Baga (Nigéria) et le secteur n° 4 dont la base a été établie dans la ville de Diffa (Sud-Est du Niger).

Figure 1: Bases de la FMM



Source: Pays du bassin du lac Tchad, Google Map, 2016.

L'architecture institutionnelle de la FMM

La FMM demeure sous la responsabilité principale de la CBLT et des chefs d'État et de gouvernement auprès desquels elle rend compte de l'exécution de son mandat.

Son architecture institutionnelle s'articule autour de la CBLT, qui en assure le pilotage politique, de l'UA, qui, en tant que partenaire stratégique et technique, contribue à son bon fonctionnement – en étroite coordination avec le secrétariat exécutif de la CBLT – et de l'état-major qui a en charge le commandement et le contrôle opérationnel des différents contingents nationaux.

L'autorité politique de la CBLT est assurée au quotidien par son secrétaire exécutif, Sanusi Imran Abdullahi. Ce dernier a été désigné comme chef de mission de la FMM à l'issue du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT et du Bénin du 11 juin 2015 à Abuja (Nigéria). Il travaille en étroite collaboration avec le commandant de la Force qui le tient régulièrement informé des actions entreprises⁹. Dans les faits, le secrétariat de la CBLT, en tant qu'organe en charge de la mise en œuvre des activités de l'institution, ne joue aucun rôle spécifique dans le fonctionnement de la FMM.

Bien qu'ayant dans son mandat la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières, la CBLT a une expérience limitée dans ce domaine

Il en a résulté l'absence d'une organisation sur laquelle la FMM pourrait s'appuyer. La question de la capacité de la CBLT à réaliser et à gérer une opération de cette nature s'est posée¹⁰. De fait, bien qu'ayant également dans son mandat la préservation de la paix et de la sécurité transfrontalières dans le bassin du lac Tchad¹¹, la CBLT a une expérience limitée dans ce domaine. Il est donc apparu nécessaire de faire bénéficier la FMM d'un soutien sur des aspects spécifiques tels que la gestion administrative et financière, la fourniture de moyens d'information et de communication, la logistique, les services de santé et les infrastructures. L'UA s'est par conséquent imposée comme un partenaire clé pour la fourniture de cet appui.

Pour ce faire, l'implication de l'UA a suivi deux logiques qui ne sont pas nécessairement antagonistes. Tout d'abord, il était nécessaire pour les pays de la CBLT et le Bénin de doter la Force en gestation d'un cadre légal en obtenant une autorisation formelle du CPS de l'UA à sa mise en place. Celle-ci était d'autant plus indispensable que les pays de la CBLT et le Bénin étaient à la recherche d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU reconnaissant et entérinant le déploiement de la FMM. Dès le mois d'octobre 2014, un projet de résolution était élaboré et, à la fin de la même année, des démarches diplomatiques étaient entreprises afin de bénéficier du soutien des membres permanents du Conseil de sécurité. L'accord de l'UA était un préalable, y compris pour les partenaires.



L'UA S'EST IMPOSÉE COMME
UN PARTENAIRE CLÉ DE
LA FMM

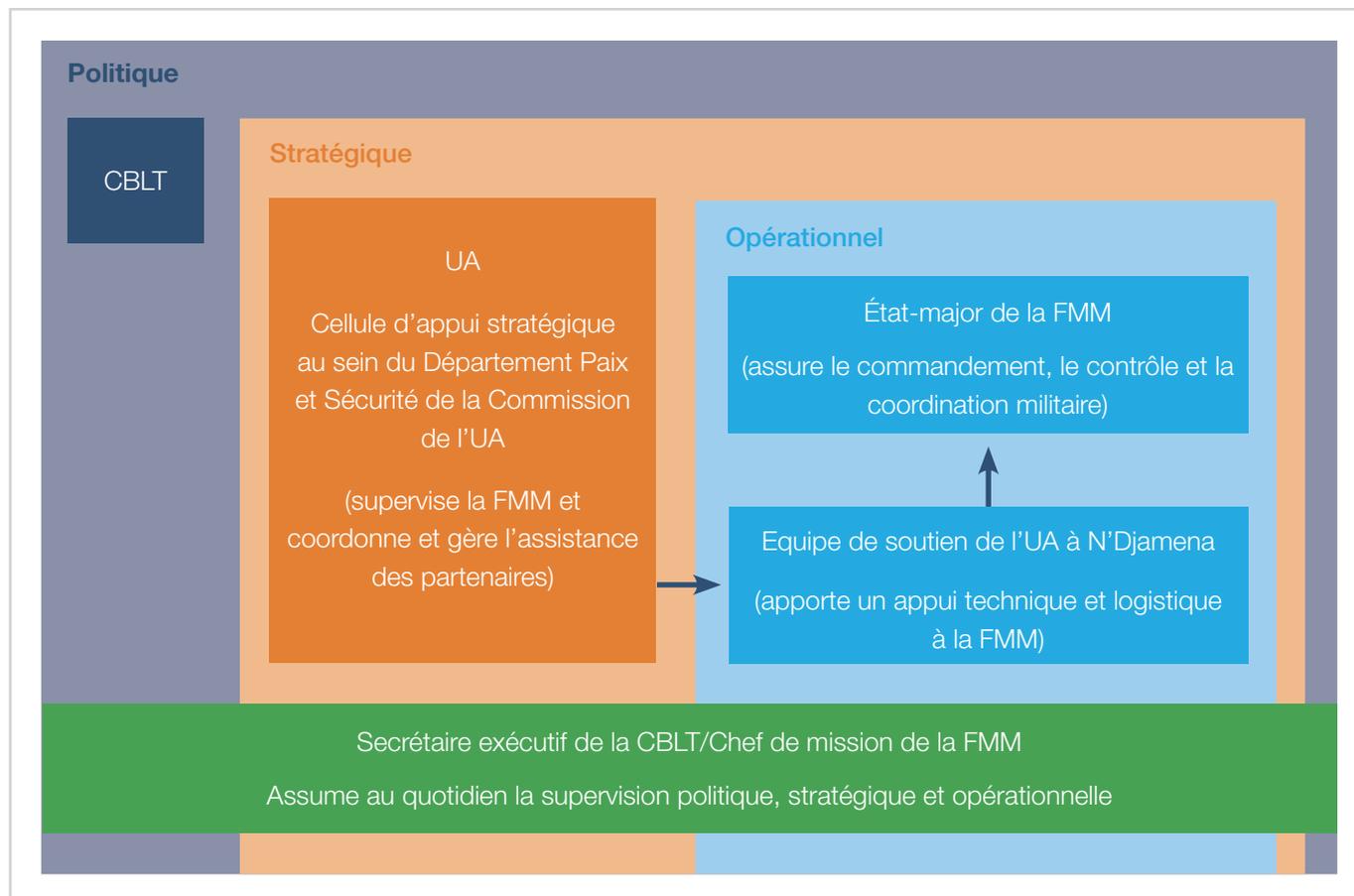
Face à l'intensification de la mobilisation internationale dans la lutte contre Boko Haram, la seconde logique qui a prévalu à l'implication de l'UA a illustré la volonté de l'institution d'exercer sa primauté et ses prérogatives sur les questions de paix et sécurité sur le continent¹². De ce fait, lors de la seconde réunion ministérielle de suivi au Sommet de Paris de mai 2014 qui s'est tenue à Washington (États-Unis) le 5 août 2014, l'UA a annoncé son intention de contribuer aux efforts de lutte contre Boko Haram en mettant en place une force régionale. Bien que favorablement accueillie par les pays de la CBLT et le Bénin, cette proposition a néanmoins soulevé des interrogations de leur part.

Passées les réserves et réticences initiales face à ce qui a été considéré par certains acteurs comme une immixtion ou une forme d'opportunisme¹³, l'UA a fini par s'imposer comme le partenaire central dans la mise en œuvre de la FMM. Son assistance a suscité quelques frustrations auprès de personnes qui auraient souhaité

un rôle plus important du secrétariat exécutif de la CBLT et un renforcement de ses capacités¹⁴. En définitive, l'expérience de l'UA dans le déploiement et la gestion (politique, administrative et financière) d'opérations de paix a milité en faveur d'un tel arrangement¹⁵. Cela étant, la perspective de la dépendance financière de la FMM vis-à-vis de l'UA – à qui il est souvent reproché sa bureaucratie¹⁶ – qu'entraînera cette option a suscité des appréhensions quant à son impact sur son fonctionnement, voire son efficacité.

L'UA assure le pilotage stratégique de la FMM. Une équipe dédiée à cet aspect (*Strategic Support Cell*) et opérant depuis Addis Abeba (Éthiopie) supervise la FMM, coordonne et gère l'aide des donateurs¹⁷. C'est notamment par le canal de l'UA que doivent transiter les contributions financières apportées à la FMM. Une équipe technique (*Mission Support Team*) présente à N'Djaména apporte à la FMM un soutien au quotidien, notamment en matière logistique : fourniture de moyens de transport et d'équipements informatique et de communication¹⁸.

Figure 2: Architecture institutionnelle de la FMM



Dates importantes :

21 mars 1994 : décision de la CBLT de créer la Force multinationale mixte de sécurité

30 avril 2012 : élargissement du mandat de la Force multinationale à la lutte contre Boko Haram

17 mai 2014 : Sommet de Paris pour la sécurité au Nigéria

7 octobre 2014 : Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CBLT et du Bénin à Niamey établissant la FMM

29 janvier 2015 : le CPS de l'UA autorise le déploiement de la FMM

3 mars 2015 : le CPS valide le CONOPS de la FMM

25 mai 2015 : inauguration du quartier général de la FMM à N'Djamena

11 juin 2015 : adoption par les chefs d'État de la CBLT et du Bénin des CONOPS stratégique et opérationnel de la FMM

14 janvier 2016 : le CPS de l'UA renouvelle pour 12 mois le mandat de la FMM

3 février 2016 : Conférence des donateurs à Addis Abeba (Ethiopie)

Concernant la composante militaire de la FMM, un état-major, situé à N'Djamena (Tchad) et composé de personnels des différents pays contributeurs à la Force, a été institué afin d'assurer le commandement et le contrôle du dispositif et de coordonner les actions militaires des pays concernés. Des doutes persistent toutefois concernant la capacité du commandement de la FMM à assumer pleinement ses prérogatives face au risque d'interférences des commandements nationaux sur leurs contingents placés sous son égide. La question qui persiste est celle de savoir quelle est la marge de manoeuvre réelle de l'État-major et si le commandant de la FMM a les coudées franches face aux commandants de secteurs¹⁹.

La lente et progressive mise en place de la FMM

Les efforts visant à mettre en place une force conjointe se sont heurtés à des défis et contraintes de divers ordres, qui ont engendré des retards dans l'établissement du dispositif envisagé.

Un effort dicté par le réalisme...

La mise en place de la FMM a, dès l'origine, été une initiative de la CBLT. Les efforts visant à faire face à l'insécurité engendrée par Boko Haram remontent à 2012. Ainsi, lors de leur 14^e Sommet ordinaire tenu le 30 avril 2012 à N'Djamena, les chefs d'État et de gouvernement de la CBLT ont décidé de réactiver et d'opérationnaliser la Force multinationale mixte de sécurité dans le bassin du lac Tchad et d'élargir son mandat à la lutte contre Boko Haram²⁰.

La mise en place de la FMM a, dès l'origine, été une initiative de la CBLT

Pour rappel, la décision de mettre en place cette Force pour lutter contre la criminalité et le grand banditisme dans la région avait été prise en 1994²¹. Ce n'est que quatre ans plus tard, en 1998, que la Force sera effectivement mise en place. Toutefois, cette décision se traduira par peu d'actes concrets. La Force est demeurée relativement léthargique, se limitant à l'organisation de quelques patrouilles²². Il faut rappeler que le Cameroun ne participait pas à ce mécanisme, compte tenu des relations tendues qu'il entretenait avec le Nigéria, sur fond de différends frontalier et territorial portant sur la péninsule de Bakassi et dans la région du lac Tchad.

Il aura fallu l'aggravation de la situation sécuritaire régionale dès le début de l'année 2014 pour que le réalisme l'emporte et que la réactivation effective de la Force multinationale connaisse un début de concrétisation. Ainsi, à l'issue de leur deuxième réunion organisée du 17 au 18 mars 2014 à Yaoundé, les ministres de la Défense et les chefs d'état-major des pays de la CBLT ont approuvé la mise en place d'une Force multinationale avec pour mandat « d'assurer la paix et la sécurité dans le bassin du lac Tchad afin de garantir la libre circulation des personnes et des biens et le développement économique et social »²³. Chaque pays était appelé à contribuer au dispositif

à hauteur d'un bataillon de 700 hommes²⁴. Des troupes nigériennes et tchadiennes seront déployées²⁵ aux côtés de soldats nigériens dans la ville de Baga – située au Nigéria – où avait été installé le quartier général.

Le 7 octobre 2014, les pays de la CBLT et le Bénin, confrontés à l'insurrection menée par Boko Haram (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad), se sont réunis en sommet extraordinaire à Niamey. L'objectif de cette rencontre était de discuter des modalités de déploiement de la Force multinationale et de l'établissement d'un état-major chargé de coordonner ses opérations. Lors de ce rendez-vous, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé du déploiement des contingents nationaux devant constituer la Force à la date du 1er novembre 2014, tandis que son état-major devait être mis en place le 20 novembre 2014²⁶. Aucune de ces dates ne sera respectée.

Tout en s'attachant à rendre opérationnelle la FMM, les pays de la CBLT ont cherché à bénéficier d'un soutien international (politique, diplomatique, technique et financier). Ces efforts ont soulevé un certain nombre d'exigences – particulièrement de partenaires extérieurs – afin de mettre la FMM à certains standards. Elles se sont principalement articulées autour de la nécessité de définir des objectifs stratégiques, une architecture, ainsi que des règles d'engagement. Des contraintes liées au respect du droit international humanitaire sont également apparues. Il en a résulté un travail technique qui a porté sur les cadres stratégiques, légaux et opérationnels de la FMM. C'est l'objectif qu'a poursuivi la définition des différents concepts d'opération stratégique, opérationnel et de soutien logistique. L'UA a joué un rôle essentiel dans l'organisation de ce processus.

Ainsi, lors de la rencontre des experts, qui s'est déroulée du 5 au 7 février 2015 à Yaoundé (Cameroun), le concept d'opération (CONOPS) stratégique de la Force et ses règles d'engagement ont été adoptés²⁷. Les modalités du CONOPS ont par la suite été détaillées lors d'une réunion de planification tenue du 23 au 27 février 2015 à N'Djamena²⁸. Le CONOPS stratégique sera validé par le CPS de l'UA le 3 mars 2015²⁹. Ces documents définissent, entre autres, le mandat de la Force, ses objectifs, ses tâches spécifiques, l'architecture de commandement, de contrôle et de coordination, son effectif, la composition de l'état-

major et la zone d'opération, notamment les secteurs opérationnels, etc³⁰. C'est également dans ces textes que la question du droit de poursuite, essentiel aux opérations transfrontalières, a été réglée. Ils seront par la suite approuvés par les chefs d'État et de gouvernement de la CBLT et du Bénin lors de leur Sommet extraordinaire du 11 juin 2015 à Abuja³¹, près de quatre mois après leur adoption par les experts et trois mois après la validation du CPS.

Ce dernier sommet a marqué une étape importante dans la mise en place de la FMM. C'est à cette occasion qu'un compromis a été trouvé sur la structure du commandement de la Force. Dans les faits – sans minimiser l'intérêt de la mise à disposition par les pays concernés de leurs contingents et des autres aspects techniques – la mise en place de l'état-major qui en est la pièce maîtresse était un aspect essentiel de son démarrage effectif³².

La mise en place de la FMM s'est heurtée à des contraintes technique, politique, financière et logistique

Le Nigéria a obtenu le commandement de la Force pour toute la durée de sa mission. Cette décision – qu'aucun autre pays n'a contestée³³ – a traduit un engagement fort du Nigéria à éradiquer le phénomène Boko Haram et sa volonté de réaffirmer un leadership. Sur un plan opérationnel, elle reconnaissait sans doute le fait que l'essentiel de la lutte contre Boko Haram devant se dérouler sur le territoire nigérien, il était judicieux que cette fonction lui revienne. Le commandement-adjoint de la Force a été attribué au Cameroun et la décision d'établir l'état-major à N'Djamena – prise par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense réunis à Niamey le 20 mai 2015 – entérinée. La date limite du 30 juillet 2015 a en outre été fixée pour le déploiement des contingents. Cette échéance ne sera pas plus respectée que les précédentes.

Ces rendez-vous manqués ont résulté non seulement de l'importance du travail technique qu'il était nécessaire d'accomplir pour poser les bases et déterminer les contours de ce dispositif multinational, mais aussi de contraintes politique, financière et logistique.

... mais confronté à de multiples contraintes

Les efforts visant à apporter une réponse régionale contre Boko Haram ont été précédés de réponses nationales différentes. Alors que le Nigéria avait entrepris dès février 2015 une offensive militaire avec pour objectif de donner un coup d'arrêt aux conquêtes territoriales du groupe et de reconquérir les localités sous son contrôle, le Cameroun, le Niger et le Tchad avaient plutôt cherché à contenir ses velléités expansionnistes. Confrontés au même phénomène, ces pays avaient adopté des postures offensives ou défensives³⁴.

L'attitude du Nigéria a régulièrement été considérée comme un frein à la coopération régionale

Ces différentes postures ont limité la nécessaire coopération régionale. Elles ont été interprétées comme l'absence, au-delà des discours, d'une réelle solidarité entre les pays de la région³⁵. Dans les faits, chacun d'entre eux paraissait disposé à ne défendre que ses intérêts et à réagir à la menace en fonction de son impact sur son territoire. L'urgence accentuée par l'expansion géographique de Boko Haram les contraindra à une action concertée.

Par ailleurs, le Nigéria demeurant l'épicentre de l'insurrection de Boko Haram, son engagement et sa disponibilité à collaborer étaient essentiels. Cependant, son attitude a régulièrement été considérée comme un frein à toute avancée dans la coopération régionale³⁶. Ce fut particulièrement le cas sous la présidence de Goodluck Jonathan (2010-2015) qui fut critiqué pour son faible leadership, son manque de volonté politique et son incapacité à combattre efficacement Boko Haram³⁷. Sous son mandat, la coopération avec ses voisins n'aura pas été des plus fructueuses³⁸.

Muhammadu Buhari, élu à la tête du Nigéria en mai 2015, change la donne en faisant de la lutte contre cette insurrection l'une de ses priorités. Il entreprend de renforcer la coopération avec ses voisins. En attestent les voyages qu'il y a effectués dès son investiture : le 3 juin au Niger, le 4 juin au Tchad, le 29 juillet au Cameroun et le 1er août au Bénin. Buhari donne une impulsion aux efforts de mutualisation de la riposte, comme l'illustrent à la fois son engagement à contribuer à hauteur de 100 millions de dollars à la mise en place de la FMM³⁹ et sa décision d'en assumer le leadership.

La prise de conscience par le Cameroun et le Tchad du danger que faisait peser l'expansion de l'insurrection sur leur stabilité et leurs intérêts géoéconomiques les avait déjà convaincus de la nécessité de ne plus considérer Boko Haram comme un problème strictement nigérian.

Bien que ces évolutions aient contribué à lever certaines entraves à une meilleure coopération entre le Nigéria et ses partenaires, leur portée a été limitée. Dans les faits, on est encore loin de « la lune de miel ». Certaines critiques soulignent encore ce qui est considéré comme un penchant nigérian pour des actions sans concertation, l'absence de son armée lorsqu'il s'agit



TOURNÉE RÉGIONALE DE
BUHARI POUR RELANCER
LA COOPÉRATION:

3 JUIN 2015: NIGER

4 JUIN 2015: TCHAD

29 JUILLET 2015: CAMEROUN

1ER AOÛT 2015: BÉNIN

d'occuper les villes débarrassées de l'emprise de Boko Haram et plus largement sa difficulté à capitaliser sur les revers infligés au groupe par les autres pays⁴⁰. En ce qui concerne les relations entre le Nigéria et ses partenaires extérieurs, malgré d'apparentes meilleures dispositions⁴¹, elles restent encore empreintes d'une certaine méfiance à collaborer directement avec l'armée nigériane⁴².

Le défi financier

Des contraintes financières ont retardé la mise en place de la FMM. Avant son installation dans ses locaux actuels, son état-major a été hébergé par le secrétariat de la CBLT à N'Djamena. La mise en place des secteurs d'opération de la FMM sur le terrain a été confrontée aux mêmes difficultés. Elles ont d'autant plus pesé sur les pays concernés qu'ils supportaient déjà l'important coût financier des moyens humains et matériels engagés contre Boko Haram⁴³.

Cette contrainte continue à se poser. Bien que déterminé à remplir sa mission avec les moyens à sa disposition, le commandant de la FMM, le major général Lamidi Adeosun, rappelle ainsi régulièrement⁴⁴ le manque de concrétisation des promesses d'appui financier des donateurs⁴⁵ afin de boucler le budget initial de la FMM établi à près de 700 millions de dollars US⁴⁶.

L'appui financier dont la FMM devrait bénéficier n'est pas destiné à l'acquisition d'armement ou de matériel militaire, mais plutôt à satisfaire ses besoins logistiques et matériels et à supporter une partie du coût humain. Sont concernés en particulier les moyens de transports terrestre et aérien, de communication sécurisés, de renseignement, de surveillance et de reconnaissance ; l'équipement pour le quartier général et les camps dans les secteurs d'opération et des primes pour les troupes d'un montant estimé à 90 dollars US par jour et par soldat⁴⁷. C'est précisément la finalité des 50 millions d'euros promis par l'Union européenne (UE). Le déblocage de cette contribution a tardé à se concrétiser pour des motifs administratifs⁴⁸, notamment en raison de difficultés rencontrées à l'issue d'un audit des procédures de l'UA⁴⁹. La signature le 1er août 2016 entre l'UA et l'UE de l'accord de mise en œuvre de cet engagement⁵⁰ devrait lever les derniers obstacles à la mise à disposition effective de cette assistance.

Pour l'heure, selon les informations disponibles, seules les promesses de contribution financière faites par le Nigéria, le Royaume-Uni et la Communauté des États sahélo-sahariens (Cen-Sad) ont commencé à se concrétiser. Ainsi au moins 30 millions de dollars US auraient été décaissés par le Nigéria afin de faire fonctionner l'état-major de la Force⁵¹. Le Royaume-Uni aurait déboursé environ 3,5 millions de dollars US au niveau de l'UA⁵². La Cen-Sad, quant à elle, a annoncé en avril 2015 avoir mis à la disposition du Tchad, du Niger et du Bénin une enveloppe de 1,5 million de dollars US pour préparer leurs contingents respectifs. La FMM a pu être dotée de véhicules utilitaires, d'équipements de communication et informatiques et bénéficier d'infrastructures opérationnelles⁵³.

Le coût financier des opérations de la FMM est actuellement supporté en grande partie par les pays concernés

Le coût financier des opérations de la FMM est actuellement supporté en grande partie par les pays concernés⁵⁴. Ce qui suscite des interrogations portant sur leur capacité à maintenir un tel engagement sur la durée. Alors que l'on est à un moment crucial de la lutte contre Boko Haram, tout relâchement opérationnel tributaire des ressources financières pourrait s'avérer préjudiciable aux opérations de la FMM.

La FMM est-elle opérationnelle ?

Malgré les déclarations officielles concernant la mise en place effective de la FMM, de nombreux observateurs continuent à s'interroger sur la réalité de son déploiement et son degré d'opérationnalisation.

Où en est-on dans la mise en place de la FMM ?

L'état de déploiement de la FMM peut s'apprécier à l'aune de la mise en place de son état-major, des différents secteurs d'opération et des contributions en troupes auxquelles se sont engagés les pays concernés. Ces éléments tendent à indiquer que l'établissement de la FMM a atteint un certain niveau d'effectivité. Il est cependant malaisé de le déterminer avec exactitude et d'évaluer l'écart entre les discours officiels et la réalité du terrain. La vérification d'informations concernant un

dispositif militaire, qui s'étale de surcroît sur plusieurs pays, étant par ailleurs difficilement réalisable.

Si l'on s'en tient aux discours officiels, la FMM fonctionne⁵⁵. C'est le cas de son état-major, inauguré le 25 mai 2015. Toutefois, un fait semble indiquer qu'au 1er avril 2016, celui-ci n'était pas encore totalement constitué. En effet, ce jour là, les chefs d'état-major des armées des États membres de la CBLT et du Bénin ont lancé un appel aux pays qui ne l'auraient pas encore fait, pour qu'ils désignent leurs représentants au quartier général de la FMM⁵⁶. Bien que la liste de son effectif actuel soit indisponible, on peut cependant affirmer que plusieurs de ses responsables ont déjà été nommés et sont effectivement en poste à N'Djamena⁵⁷.

L'effectif de la FMM demeure un élément sur lequel persiste un certain flou

Le nombre de personnes constituant la FMM demeure un élément sur lequel persiste un certain flou. Il a plusieurs fois évolué. Ainsi, en entérinant le 29 janvier 2015 la décision de la CBLT de déployer une Force, le CPS de l'UA avait recommandé de porter son effectif total jusqu'à 7 500 personnels militaires, policiers et civils⁵⁸. Il a par la suite été réévalué à 8 700 lors des rencontres des experts organisées à Yaoundé du 5 au 7 février 2015, et à 10 000 le 3 mars 2015 à l'occasion de la 480e réunion du CPS⁵⁹.

L'ensemble des contingents nationaux annoncés à l'issue d'une réunion des chefs d'état-major de pays de la CBLT et du Bénin en août 2015 portait l'effectif de la FMM à près de 11 150 personnels : 3 750 pour le Nigéria, 3 000 pour le Tchad, 2 650 pour le Cameroun, 1 000 pour le Niger et 750 pour le Bénin⁶⁰. Lors du second Sommet sur la sécurité régionale du 14 mai 2016 à Abuja, le président nigérian, Muhammadu Buhari, avançait quant à lui un nombre total de 8 500⁶¹.

S'agissant des annonces de contributions, plusieurs sources⁶² mentionnent le nombre de 2 450 hommes pour le Cameroun. La décision prise lors de la réunion du Comité des chefs d'état-major des armées de la CBLT et du Bénin à Yaoundé le 1er avril 2016 de requérir l'approbation du Conseil des ministres en vue d'augmenter les effectifs du secteur n° 1 – situé en territoire camerounais – de 950 à 2 250 apporte une indication supplémentaire. Pour le Tchad, ce nombre tourne effectivement autour de 3 000 hommes⁶³. Le Bénin, qui avait initialement annoncé une contribution de 800 hommes⁶⁴, l'a récemment réduite, selon des sources médiatiques, à environ 200 soldats⁶⁵ pour des raisons financières⁶⁶. Le pays – dont les troupes auront pour principales missions la sécurisation du quartier général de la FMM et l'escorte des convois humanitaires et de personnalités⁶⁷ – aurait finalement déployé 150 soldats en mai 2016⁶⁸.

L'effectif de la FMM s'établirait actuellement à environ 10 000 personnels militaires⁶⁹ ; nombre qu'il est difficile de vérifier. Officiellement, tous les



LE CPS DE L'UA A AUTORISÉ
UN EFFECTIF ALLANT
JUSQU'À 10 000 HOMMES

contingents nationaux, ont été déployés dans les différents secteurs d'opération de la Force⁷⁰.

Bien que les secteurs d'opération, à l'intérieur desquels les éléments de la FMM sont appelés à intervenir, soient présentés comme mis en place⁷¹, plusieurs événements ont conduit à s'interroger sur la fiabilité de cette information. C'est le cas de l'attaque de Boko Haram survenue le 3 juin 2016 contre la ville de Bosso. Ainsi, alors que cette région du Niger faisait partie du dispositif opérationnel de la FMM – dont la base se situait dans la ville de Diffa –, que le pays s'était engagé à fournir près de 1 000 soldats, la violence de l'attaque a fait douter de la réalité du déploiement et plus largement de l'efficacité du dispositif sécuritaire nigérien. L'attaque s'inscrivait dans le contexte de la détérioration de la situation sécuritaire dans le Sud du Niger qui a enregistré depuis le début de l'année 2016 plus de quarante attaques⁷². Dans les faits, ce secteur, qui était initialement conçu comme un sous-secteur du secteur n° 3 basé à Baga au Nigéria, a tardé à devenir opérationnel⁷³. La récente décision de le transformer en secteur à part entière et les opérations de l'armée nigérienne menées depuis le mois de juin ont sans doute accéléré sa mise en place effective.

Les secteurs d'opération de la FMM sont présentés comme en place

L'opérationnalisation de ce qui a été conçu comme le secteur n° 3 de la FMM – situé dans la ville nigérienne de Baga – illustre l'approche du Nigéria dans son combat contre Boko Haram. Cette lutte, essentiellement nationale – la menace s'exerçant en grande partie sur son territoire –, s'appuie sur une coopération régionale, notamment dans le cadre de la FMM. Ainsi, les 3 000 militaires annoncés comme contribution nigérienne à la FMM ne semblent pas encore opérer sous son autorité, mais plutôt sous commandement national⁷⁴. Cependant, ces troupes ont à plusieurs reprises agi de concert avec celles des pays voisins, y compris les unités opérant sous mandat de la FMM.

Le Tchad ne disposant pas de frontière terrestre avec le Nigéria a pu donner l'impression que le secteur n° 2 basé à Baga-Sola était peu concerné. Il n'en est rien dans les

faits. Bien que les attaques attribuées à des éléments de Boko Haram sur le territoire tchadien aient diminué au cours des six premiers mois de l'année 2016⁷⁵, celles qui se sont déroulées au cours des derniers mois autour de la localité de Kaiga Ngouboua – dans la région du Lac – illustrent la persistance de la menace. La détérioration de la situation sécuritaire à la frontière nigéro-nigérienne a de ce fait renforcé la pleine conscience qu'avaient les autorités tchadiennes de cette réalité⁷⁶. Ce qui avait déjà conduit le pays à apporter sa contribution en hommes à la FMM et à rendre opérationnelle la base de Baga-Sola⁷⁷.

Enfin, le secteur n° 1, situé en territoire camerounais, apparaît comme fonctionnel. En attestent les nombreuses opérations menées par des éléments de ce secteur. Sur les 2 450 militaires annoncés par le Cameroun, 950 auraient dans un premier temps été effectivement fournis dans le cadre de la FMM⁷⁸. Il est à présent envisagé de porter cet effectif à 2 250⁷⁹.

Pour l'heure, seule la composante militaire de la FMM est installée. Concernant la force de police, bien que prévue dans le CONOPS⁸⁰, rien ne semble indiquer une mise en place prochainement. Cette responsabilité devrait, au final, incomber principalement aux autorités nationales des pays concernés⁸¹. Un tel déploiement, quelque soit le cadre dans lequel il s'effectuera, dépendra toutefois d'une amélioration des conditions de sécurité.

La mise en place d'une composante civile apparaît plus probable. Son activation a été recommandée lors de la session spéciale du Comité des chefs d'état-major des armées des États membres de la CBLT et du Bénin tenue à Yaoundé le 1er avril 2016. Cette équipe sera chargée d'assister le secrétaire exécutif de la CBLT dans ses responsabilités de chef de mission de la FMM, notamment dans la gestion des aspects politiques, administratifs et financiers⁸².

La FMM : quel bilan ?

La FMM est longtemps apparue comme une coquille vide. Lors du second Sommet sur la sécurité régionale du 14 mai 2016 à Abuja (Nigéria) le président tchadien, Idriss Deby Itno, avait souligné qu'il était urgent « que [la] force soit opérationnelle avant que la saison des pluies ne s'installe »⁸³. À la suite de l'attaque contre Bosso le 3 juin 2016, il avait une nouvelle fois déploré cet état de fait⁸⁴.

L'une des difficultés d'appréciation de l'action de la FMM réside dans l'absence de communication externe qui l'a longtemps caractérisée. De plus, en ne mentionnant pas toujours le fait que leurs troupes opèrent sous couvert de la FMM, les pays concernés la privent d'un certain crédit. La présence sur le même théâtre d'opération de troupes de la FMM et d'unités des armées nationales complique la détermination de la contribution de chaque acteur.

La FMM n'est véritablement entrée en action qu'au début de l'année 2016

Dans les faits, même si la première patrouille d'éléments constituant le secteur n° 1 de la FMM – situé en territoire camerounais – s'est effectuée au cours du mois de novembre 2015⁸⁵, la Force n'est véritablement entrée en action qu'au début de l'année 2016. C'est à partir de février 2016 que les premières opérations d'envergure menées par des éléments de la FMM ou avec sa participation ont été réalisées.

On peut citer au moins quatre opérations militaires : celle du 11 au 14 février 2016 dans la ville nigérienne de Ngoshe (dans le cadre de l'opération Arrow Five) ; le 24 février 2016 dans la ville de Kumshe au Nigéria près de la frontière camerounaise, considérée comme une base arrière de Boko Haram ; le 16 mars 2016 dans les localités camerounaises et nigérianes de Djibrili et de Zamga (dans le cadre de l'opération Tentacule) ; et celle du 10 au 16 mai 2016 dans la forêt de Madawya au Nigéria, action dirigée conjointement par des éléments du secteur n° 1 de la FMM, des soldats de l'opération camerounaise Émergence 4 appuyés par l'armée nigérienne. Ces informations confirment le caractère opérationnel du secteur n° 1 de la FMM.

Plus récemment, dès le mois de juin, l'opération Gama Aiki (« achever le travail » en langue hausa) a été initiée par la FMM⁸⁶. Impliquant les pays de la coalition, elle avait pour objectif de détruire les derniers bastions du groupe. Des actions ont ainsi été menées sur plusieurs axes, à la frontière nigéro-nigérienne et autour du lac Tchad. L'entrée de soldats nigériens en territoire nigérien dès la fin du mois de juillet a permis de libérer des villes frontalières à partir desquelles des éléments de Boko Haram lançaient des attaques, particulièrement celle de Damasak⁸⁷.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact des dernières opérations sur les capacités de Boko Haram. Il faut cependant éviter tout excès de triomphalisme. Le risque que le sentiment du travail achevé puisse engendrer une baisse de vigilance de la coalition est réel.

Cela étant, par sa présence et ses actions la FMM a contribué à une relative amélioration de la situation sécuritaire dans plusieurs zones du bassin du lac Tchad⁸⁸. Au cours des cinq premiers mois de l'année 2016, ses interventions auraient officiellement conduit à la neutralisation d'au moins 675 éléments de Boko Haram, à l'arrestation de 566 autres et au démantèlement de près de

32 camps de formation et lieux présentés comme des usines de fabrication d'engins explosifs improvisés et de mines. Près de 4 690 otages du groupe auraient également été libérés⁸⁹. En l'absence d'une évaluation précise des capacités (humaines et matérielles) de Boko Haram, il est hasardeux de mesurer l'importance de ce bilan.

La mise en place de l'état-major de la FMM a offert un cadre qui a contribué à l'amélioration de la coordination entre ses différents secteurs d'opération et avec les troupes sous commandement national⁹⁰. Toutefois, il faut souligner la persistance de la faiblesse de la coopération ou tout au moins la permanence de difficultés sur ce plan⁹¹. Dans les faits, la coordination a jusqu'à présent relevé davantage de l'exception que de la règle. L'action de la FMM dépend également de la volonté politique des dirigeants laquelle fait encore très souvent défaut⁹² et l'empêche de réaliser son potentiel.

En l'absence d'évaluation précise des capacités de Boko Haram, il est hasardeux de mesurer l'importance du bilan de la FMM

Jusqu'à présent, la FMM a quelque peu pâti de la préférence accordée par certains pays de la coalition aux actions nationales ou bilatérales. C'est une contrainte à laquelle elle pourra encore être confrontée dans l'avenir. La demande d'assistance bilatérale adressée par le Niger au Tchad après l'attaque du 3 juin à Bosso en est une illustration⁹³. De fait, le recours à de tels cadres a le mérite d'offrir plus de réactivité et de flexibilité et pourrait être considéré comme plus efficace⁹⁴. A contrario, la préparation, la planification et la mise en œuvre d'actions dans le cadre d'un mécanisme multinational tel que la FMM requièrent un temps plus ou moins long afin de mener des tractations diplomatico-militaires. Au final, le défi sur ce plan réside dans la nécessité d'opter pour les meilleurs niveaux et cadres d'action en fonction de leurs avantages comparatifs.

Conclusion

La menace persistante que représente Boko Haram renforce la pertinence de la FMM. Elle ne saurait cependant à elle seule être « la panacée ». Beaucoup reste encore à accomplir pour sécuriser et stabiliser les régions affectées par l'insurrection. Ce sont là les conditions préalables du retour des millions de déplacés et réfugiés qui vivent dans une extrême précarité et des nécessaires efforts de reconstruction à entreprendre. La perspective d'une victoire totale sur Boko Haram ne paraît pas immédiate. Celle-ci s'évaluera à l'aune des progrès aussi bien sur le plan sécuritaire que sur celui de l'assistance humanitaire, de la reconstruction et du développement socioéconomique des régions sinistrées concernées. La réinsertion psychosociale de certaines populations – anciens membres, proches, sympathisants et victimes de Boko Haram – représentera aussi un chantier à ne pas négliger.

Recommandations

1 Les pays engagés dans la lutte contre Boko Haram devraient rester mobilisés compte tenu de la persistance de la menace et de la capacité d'adaptation et de résilience du groupe.

2 Il est nécessaire que la FMM devienne pleinement opérationnelle et joue son rôle. Pour ce faire, les pays concernés devraient véritablement se l'approprier et participer à son fonctionnement.

3 Les partenaires de la FMM devraient concrétiser leurs promesses d'assistance matérielle, financière et technique afin de renforcer les capacités opérationnelles (mobilité, communication, renseignement) qui lui permettraient d'agir efficacement.

4 La FMM devrait accroître ses efforts dans les domaines de la communication externe et des relations civilo-militaires afin de mieux faire connaître son action auprès des opinions publiques et de bénéficier du soutien des populations locales situées dans sa zone d'intervention.

5 La nature de Boko Haram et l'environnement dans lequel il évolue posent des défis opérationnels aux armées engagées. Ces réalités accroissent la nécessité pour la FMM d'inscrire son action dans le respect du droit international humanitaire et plus largement des droits humains et de l'État de droit.

Notes

- 1 Jusqu'à son allégeance en mars 2015 à l'organisation État islamique, le nom officiel du groupe était « *Jama'atu Ahlus-Sunnah Lidda'Awati Wal Jihad* » qui signifie « les gens engagés dans la propagation des enseignements du Prophète et le *Jihad* ». Depuis son allégeance à l'EI, le groupe se fait appeler « Province ouest africaine de l'État islamique » (*Islamic State's West Africa Province*, ISWAP ou ISWA). Cependant, dans ce rapport la dénomination « Boko Haram », la plus communément connue, sera utilisée.
- 2 Pour en savoir plus sur la CBLT voir www.cblt.org/fr/presentation.
- 3 Union africaine, Communiqué de la 469^e réunion du CPS, 25 novembre 2014, www.peaceau.org/uploads/cps-469-com-terrorisme-25-11-2014.pdf.
- 4 Union africaine, Communiqué de la 567^e réunion du CPS sur le groupe terroriste Boko Haram, 14 janvier 2016, www.peaceau.org/fr/article/567eme-reunion-du-cps-sur-le-groupe-terroriste-boko-haram.
- 5 Union africaine, *Rapport de la présidente de la Commission de l'UA sur les efforts régionaux et internationaux et la voie à suivre dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram*, 29 janvier 2015, www.peaceau.org/uploads/cps484-rpt-boko-haram-29-1-2015.pdf.
- 6 Rapport de la présidente de la Commission de l'UA sur la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.2 (CDLXXXIV) sur le groupe terroriste Boko Haram et les efforts internationaux connexes, voir point 9, 3 mars 2015, www.peaceau.org/fr/article/rapport-de-la-presidente-de-la-commission-sur-la-mise-en-oeuvre-du-communiqué-psc-ahg-comm-2-cdlxxxiv-sur-le-groupe-terroriste-boko-haram-et-les-efforts-internationaux-connexes.
- 7 Voir Concept stratégique d'opération de la force multinationale mixte de la Commission du bassin du lac Tchad pour la lutte contre Boko Haram, 24 février 2015.
- 8 Bien que chaque contingent national soit censé opérer à l'intérieur de ses frontières nationales, il leur est tout de même permis, selon des règles et modalités particulières, d'opérer sur le territoire du pays voisin sur une distance inférieure à 25 km ; voir entretien, N'Djamena, 29 mars 2016. Au final, le droit de poursuite semble être accordé de manière bilatérale ; voir entretien, Dakar, 28 juin 2016.
- 9 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016.
- 10 Entretien téléphonique, 22 juin 2016 ; entretien Addis Abeba, 5 août 2016.
- 11 Voir www.cblt.org/fr/presentation.
- 12 Communications électroniques, 17 et 27 juin 2016.
- 13 Entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 14 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016.
- 15 Communication électronique, 17 juin 2016 ; entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 16 Entretien, N'Djamena, 28 mars 2016; entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 17 Communication électronique, 17 juin 2016.
- 18 Entretien, N'Djamena, 28 juin 2016.
- 19 Entretien, N'Djamena, 25 mars 2016.
- 20 Commission du bassin du lac Tchad, 14^e *Sommet des chefs d'État et de gouvernement*, 30 avril 2012, www.cblt.org/sites/default/files/communique_final_14_sommet_fr.pdf.
- 21 Commission du bassin du lac Tchad, 8^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT, Abuja (Nigéria), 21-23 mars 1994, dans *Répertoire des décisions des Sommets des chefs d'État et de gouvernement* : vol. 1 1964-2010, N'Djamena, 2011, www.cblt.org/sites/default/files/conference_chefs_etat.decisions.fr_.pdf.
- 22 Voir M Luntumbue, La CBLT et les défis sécuritaires du bassin du lac Tchad, Note n° 14, Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2014, 6, www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/Notes%20DAS%20-%20Afrique%20EQ/OBS2011-54_GRIP_NOTE-14_CBLT.pdf.
- 23 Yaoundé : réunion de sécurité, *LCBC News Magazine*, février-juillet 2014, 32, www.cblt.org/sites/default/files/maquette_cblt_mag_vf_13.pdf.
- 24 Ibid.
- 25 L'expansion territoriale de Boko Haram aura par la suite conduit le Niger et le Tchad à retirer leurs troupes un peu plus d'un mois avant la prise de Baga par Boko Haram survenue le 3 janvier 2015. Voir Nigeria: Boko Haram s'empare d'une base militaire sur les rives du lac Tchad, *Radio France Internationale*, 5 janvier 2015, <http://www.rfi.fr/afrique/20150104-nigeria-boko-haram-s-empare-une-base-militaire-rives-lac-tchad>.
- 26 Communiqué final [du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CBLT et du Bénin], *Le Sahel*, 7 octobre 2014, <http://lesahel.org/index.php/component/k2/item/6873-communiqué%3%A9-final>.
- 27 African Union Peace and Security, Rapport de la présidente de la Commission de l'UA sur la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.2 (CDLXXXIV) sur le groupe terroriste Boko Haram et les efforts internationaux connexes, 3 mars 2015, www.peaceau.org/fr/article/rapport-de-la-presidente-de-la-commission-sur-la-mise-en-oeuvre-du-communiqué-psc-ahg-comm-2-cdlxxxiv-sur-le-groupe-terroriste-boko-haram-et-les-efforts-internationaux-connexes.
- 28 Ibid.
- 29 Ibid.
- 30 Ibid.
- 31 Voir le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CBLT et du Bénin au Nigéria du 11 juin 2015, www.statehouse.gov.ng/index.php/government-in-action/national-security-and-intelligence/1179-final-communiqué.
- 32 Entretien, N'Djamena, 22 et 29 mars 2016.
- 33 Ce d'autant plus qu'elle s'accompagnait d'un engagement financier significatif vis-à-vis de la FMM ; voir entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 34 Cette réalité ne doit cependant pas occulter le fait que Boko Haram avait au fil des mois infiltré le Sud du Niger et du Tchad et le Nord du Cameroun qui lui servaient à l'occasion de bases arrière. En d'autres termes, la menace était par conséquent bien présente dans les pays voisins.
- 35 Entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 36 Entretien téléphonique, 28 juillet 2016.
- 37 Communication électronique, 25 juin 2016.
- 38 Dans une interview publiée le 26 mars 2015 dans l'hebdomadaire français *Le Point*, le président tchadien, Idriss Deby Itno, déplorait le manque de réactivité de l'armée nigérienne et la coopération laborieuse avec ce pays ; voir http://afrique.lepoint.fr/actualites/tchad-idriss-deby-il-faut-mettre-en-place-la-force-multinationale-26-03-2015-1915982_2365.php.
- 39 F Adesina, *Nigeria will fully redeem its pledge of \$100 million for MNJTF – President Buhari*, State House Office of the President, January 29, 2016, www.statehouse.gov.ng/index.php/news/news-a-z/1860-nigeria-will-fully-redeem-its-pledge-of-100-million-for-mnjtf-president-buhari.
- 40 Communication électronique, 30 juin 2016.
- 41 H Cooper et D Searceymay, After Years of Distrust, U.S. Military Reconciles With Nigeria to Fight Boko Haram, *The New York Times*, May 15, 2016, www.nytimes.com/2016/05/16/world/afrika/boko-haram-nigeria-us-arms-sales-warplanes.html?_r=0.
- 42 Entretien, Dakar, 28 juin 2016.
- 43 Fin janvier 2015, le coût de l'intervention des troupes tchadiennes au Cameroun avait été évalué à 9 millions d'euros. Son coût moyen mensuel avait été estimé à 7 millions d'euros ; voir M Nako, Combien coûte au Tchad la guerre contre Boko Haram ? *Jeune Afrique*, 10 mars 2015, www.jeuneafrique.com/226448/politique/combien-co-te-au-tchad-la-guerre-contre-boko-haram/. Pour ce qui est du Cameroun, les dépenses de la seule opération Émergence 4 ont été estimées à 200 millions de francs CFA par semaine ; voir G Dougueli, Boko Haram, une guerre qui coûte cher au Cameroun, *Jeune Afrique*, 25 février 2015, www.jeuneafrique.com/225299/archives-thematique/boko-haram-une-guerre-qui-co-te-cher-au-cameroun/.

- 44 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016.
- 45 Il en est ainsi des 250 millions de dollars US promis lors de la conférence des donateurs tenue à Addis Abeba le 3 février 2016, des 5 millions de dollars US promis par les États-Unis le 15 juin 2015 et des 5 millions de livres sterling de la Grande Bretagne.
- 46 Funding falls short for task force to fight Nigeria's Boko Haram, *Reuters*, February 3, 2016, www.reuters.com/article/us-nigeria-violence-funding-idUSKCN0VB215.
- 47 Entretiens, N'Djamena, 28 mars 2016.
- 48 Communication électronique, 27 juillet 2016.
- 49 Communication électronique, 17 juin 2016.
- 50 Joint Communiqué by Federica Mogherini, EU High Representative/ Vice-President of the Commission; Neven Mimica, EU Commissioner for International Cooperation and Development; and Smail Chergui, AU Commissioner for Peace and Security (01/08/2016), http://eeas.europa.eu/delegations/african_union/press_corner/all_news/news/2016/20160801_en.htm.
- 51 Entretien téléphonique, 23 juin 2016. Voir aussi Buhari orders release of \$21m to MNJTF on Boko Haram, *Vanguard*, 14 June 2015, www.vanguardngr.com/2015/06/buhari-orders-release-of-21m-to-mnjtf-on-boko-haram/.
- 52 Communication électronique, 26 juillet 2016.
- 53 Voir Discours du commissaire Paix et Sécurité de l'UA lors du second Sommet sur la sécurité régionale tenu le 14 mai 2016 à Abuja.
- 54 Ce constat ne doit cependant pas faire oublier l'assistance bilatérale apportée par des partenaires tels que les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. C'est le cas dans le domaine du renseignement, de la formation ou encore de l'assistance humanitaire.
- 55 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016 ; communication électronique, 20 juin 2016.
- 56 Voir Rapport des travaux de la session spéciale du Comité des chefs d'état-major des armées des États membres de la CBLT et du Bénin, Yaoundé (Cameroun), 1^{er} avril 2016.
- 57 Il en est ainsi du commandant de la Force, de son adjoint, du chef d'état-major de la Force et de responsables en charge de la logistique, de la composante aérienne, du renseignement, de la planification, de la communication et des relations civilo-militaires.
- 58 Union africaine, *Rapport de la présidente de la Commission de l'UA sur les efforts régionaux et internationaux et la voie à suivre dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram*, 29 janvier 2015, www.peaceau.org/uploads/cps484-rpt-boko-haram-29-1-2015.pdf (consulté le 3 février 2016).
- 59 Union africaine, Communiqué de la 489^e réunion du CPS sur le groupe terroriste Boko Haram, 3 mars 2015, www.peaceau.org/fr/article/communiqu-e-de-la-489eme-reunion-du-cps-sur-le-groupe-terroriste-boko-haram.
- 60 Lutte contre Boko Haram : finalisation de la force multinationale mixte, *Radio France internationale*, 23 août 2015, www.rfi.fr/afrique/20150823-fin-reunion-lutte-contre-boko-haram-tchad.
- 61 Voir le discours du président Muhammadu Buhari lors du second Sommet sur la sécurité régionale du 14 mai 2016, www.statehouse.gov.ng/index.php/news/2221-president-buhari-s-speech-at-the-2nd-regional-security-summit.
- 62 Entretien téléphonique, 22 juin 2016 ; communication électronique, 30 juin 2016.
- 63 Communication électronique, 4 juillet 2016.
- 64 Voir l'allocution à la nation de l'ancien président Boni Yayi à l'occasion du 55^e anniversaire de l'indépendance du 31 juillet 2015, www.24haubenin.info/?Ce-que-Boni-Yayi-a-dit-a-l.
- 65 Le Bénin réduit sa participation à la force multinationale de lutte contre Boko Haram, *Jeune Afrique*, 21 juin 2016, www.jeuneafrique.com/mag/334755/politique/benin-reduit-participation-a-force-multinationale-de-lutte-contre-boko-haram/ (consulté le 21 juin 2016).
- 66 Communication électronique, 30 juin 2016.
- 67 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016.
- 68 Rapport du secrétaire général sur les activités du bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), S/2016/566, 23 juin 2016, 7, paragraphe 26.
- 69 Communication électronique, 20 juin 2016.
- 70 Ibid.
- 71 Entretien, N'Djamena, 29 mars 2016 ; communication électronique, 20 juin 2016.
- 72 Voir Reliefweb, OCHA, Diffa/Niger: Attacks related to Boko Haram in 2016 (as of 31 July 2016), <http://reliefweb.int/map/niger/diffaniger-attacks-related-boko-haram-2016-31-jul-2016>.
- 73 Entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 74 Ibid.
- 75 Rapport du secrétaire général sur les activités du bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), S/2016/566, 23 juin 2016, 47, paragraphe 16.
- 76 Communication électronique, 4 juillet 2016.
- 77 Ibid.
- 78 Entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 79 Ibid.
- 80 Selon le CONOPS, la composante police de la FMM doit « appuyer le rétablissement de l'ordre public, la sécurité et de l'État de droit dans les zones de mission [...] ; contribuer à la libération de toutes les personnes enlevées ou détenues [...] par Boko Haram et d'appuyer leur retour, leur réinsertion et réadaptation [...] ; protéger les témoins, les civils non armés et les groupes vulnérables ; combattre la criminalité ; récupérer les biens volés ; et identifier et détruire les sources de financement, d'armement et du soutien logistique de Boko Haram ».
- 81 Entretiens, N'Djamena, 29 mars 2016.
- 82 Entretien téléphonique, 22 juin 2016.
- 83 Boko Haram : bientôt un accord de défense entre la France et le Nigéria, *Radio France internationale*, 15 mai 2016, www.rfi.fr/afrique/20160515-boko-haram-bientot-accord-defense-france-nigeria-buhari-hollande-sommet-abuja.
- 84 Attaque de Boko Haram à Bosso : le Tchad envoie des troupes au Niger, *Radio France internationale*, 8 juin 2016, www.rfi.fr/afrique/20160608-attaque-boko-haram-bosso-le-tchad-envoie-troupes-niger.
- 85 Cameroun : guerre contre Boko Haram, la Force multinationale mixte est entrée en action, *Koaci ?com*, 4 décembre 2015, <http://koaci.com/cameroun-guerre-contre-boko-haram-force-multinationale-mixte-entree-action-93804.html>.
- 86 M Olivier, Lac Tchad : où en est l'offensive de la Force multinationale mixte contre Boko Haram ? *Jeune Afrique*, 30 juin 2016, www.jeuneafrique.com/337993/politique/lac-tchad-loffensive-de-force-multinationale-mixte-contre-boko-haram/.
- 87 Niger : état d'urgence prolongé à Diffa et nouvelle opération contre Boko Haram, *Radio France internationale*, 30 juillet 2016, http://www.rfi.fr/afrique/20160730-niger-etat-urgence-prolonge-nouvelle-operation-contre-boko-haram-diffa?ref=tw_i.
- 88 Entretien, N'Djamena, 25 mars 2016.
- 89 Communication électronique, 20 juin 2016.
- 90 Ibid.
- 91 Entretiens, Dakar, 20 et 28 juin 2016 ; communication électronique, 30 juin 2016.
- 92 Communication électronique, 30 juin 2016.
- 93 Voir interview du ministre de la Défense du Niger, *Radio France internationale*, 17 juin 2016, www.rfi.fr/emission/20160617-hassoumi-niger-boko-haram-monstre-reconstruit-bosso-offensive.
- 94 Entretien, Dakar, 20 juin 2016.

À propos des auteurs

William Assanvo est chercheur principal au sein du bureau de l'ISS Dakar. Avant de rejoindre l'ISS, William a travaillé en tant qu'expert paix et sécurité pour le compte du Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano (Freetown, Sierra Leone).

Jeannine Ella A Abatan est chercheuse boursière au bureau de l'ISS Dakar. Avant de rejoindre l'ISS, Ella a travaillé comme assistante chargée de cours au Département des Sciences Politiques à l'Université de Prétoria en Afrique du Sud et chercheuse pour la Fondation Carnegie et le Rapporteur spécial des Nations Unies pour les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires.

Wendyam Aristide Sawadogo est chercheur boursier à ISS Dakar. Avant de rejoindre l'ISS, il a travaillé avec l'UNREC au Togo dans le domaine de la paix et du désarmement ainsi qu'avec le PNUD-Burkina sur la gouvernance électorale comme consultant.

À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine qui vise à améliorer la sécurité humaine sur le continent. Il mène des travaux de recherche indépendants et pertinents, propose des analyses et conseils stratégiques d'expert, des formations pratiques ainsi qu'une assistance technique.

Remerciements

Ce rapport est publié grâce au soutien du gouvernement des Pays-Bas et du Centre de recherche en développement international du Canada (CRDI). L'ISS est également reconnaissant de l'appui des partenaires principaux suivants : la Fondation Hanns Seidel, les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis d'Amérique.

À propos du Rapport sur l'Afrique de l'Ouest

Le Rapport sur l'Afrique de l'Ouest vise à fournir aux décideurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO. L'objectif est de produire, sur la base de recherche de terrain, un outil d'analyse indépendant qui puisse appuyer les processus de décisions de l'organisation ouest africaine, tout en alertant les instances décisionnelles régionales sur les enjeux émergents. Le Rapport sur l'Afrique de l'Ouest propose des analyses pays et des analyses thématiques ainsi que des recommandations. Il est distribué gratuitement, tant dans sa version électronique que papier, à un public diversifié en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court
361 Veale Street
New Muckleneuk
Pretoria, Afrique du Sud
Tel : +27 12 346 9500
Fax : +27 12 460 0998

ISS Addis Ababa

5ème étage, Get House
Building, Africa Avenue
Addis Abéba, Éthiopie
Tel : +251 11 515 6320
Fax : +251 11 515 6449

ISS Dakar

4ème étage, Immeuble Atryum
Route de Ouakam
Dakar, Sénégal
Tel : +221 33 860 3304/42
Fax : +221 33 860 3343

ISS Nairobi

Braeside Gardens
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Port : +254 72 860 7642
Port : +254 73 565 0300

www.issafrica.org

© 2016, Institut d'études de sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce rapport qui ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans l'autorisation expresse, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des bailleurs de fonds. Ce rapport est aussi disponible en anglais.

Abonnez-vous par voie électronique au *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest* à l'adresse :
www.issafrica.org/subscribe.php

Rapport sur l'Afrique de l'Ouest
numéro 19

ISSN 1026-0404



9 771026 040004